## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 85-172 du 10 Mai 1985

portant approbation des Statuts du Complexe Textile du Bénin (COTEB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée;
- VU le décret Nº 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie, le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985,

## DECRETE

Article 1er. - Sont approuvés les statuts du Complexe Textile du Bénin (COTEB) tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2.- Le Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution du présent décret.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1985

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et

de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations: PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MFE 4 autres Ministères 14 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE BCP 2 BN-UNB-FASJEP 6 DCCT-Gde Chanc. - ONEPI 3 IGE 4 CCIB 4 DB-DCF-DSDV-DI-DTCP 10 COTEB 8 JORPB 1.-